

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

PUBLIE LE

- 6 DEC. 2011

**SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2011 À 20 HEURES 30**

N° 6 - 197 / 2011 : APPROBATION DU RETRAIT DU SICTOM DE VALENCE VALDÉRIÈS DU SITOMA

**L'An Deux Mille Onze, le 29 novembre 2011**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 29 novembre 2011 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Christian CHAMAYOU

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

**Membres suppléants votants :** Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, David KOWALCZYK.

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, Messieurs, Alain GRIMAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Thierry GINESTET, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Maryse BERTRAND.

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Laurence PUJOL, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

***Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42***

***Votants (titulaires, suppléants votants) : 35***

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2011****N° 6 - 197 / 2011 : APPROBATION DU RETRAIT DU SICTOM DE VALENCE VALDÉRIÈS DU SITOMA**

Pilote : Gestion des Déchets

Autres services concernés : Direction Générale des Services

Finances et Budget  
S.I.T.O.M.A.**Monsieur Jacques LASSERRE, rapporteur,**

Le SICTOM de Valence Valdériès a demandé par délibération, son retrait du SITOMA.

Le comité syndical du SITOMA a donné un avis favorable. Les parties ont fixé les conditions financières du retrait. Il a été décidé d'assoir le calcul des charges et produits au prorata du tonnage que représente le SICTOM au regard du tonnage total 2010.

Cela aboutit à un montant de 50 959,31 € en faveur du SITOMA. Cette évaluation financière prend notamment en compte le montant de l'actif, la dette, le financement de la post exploitation et la valeur des équipements cédés par le SITOMA au SICTOM.

Il convient cependant que la communauté d'agglomération, en sa qualité de membre du SITOMA, se prononce sur cette demande de retrait.

Je vous demande :

↳ D'accepter le retrait du SICTOM de Valence Valdériès au sein du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures ménagères de l'Albigeois ;

↳ D'accepter les conditions financières de retrait proposées au SICTOM de Valence Valdériès conformément à la note de calcul annexée à la délibération du SITOMA en date du 4 octobre 2011 ;

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

Vu la délibération du SICTOM de Valence Valdériès en date du 21 juin 2011, demandant le retrait du SITOMA ;

Vu la délibération du SITOMA en date 4 octobre 2011 acceptant le retrait du SICTOM de Valence Valdériès et fixant les dispositions financières associées ;

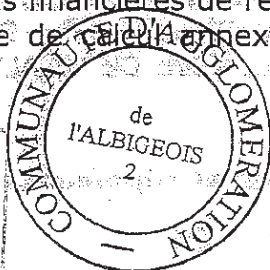
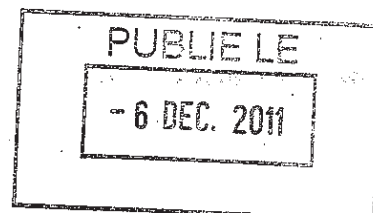
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-19 ;

Considérant que Le Sictom de Valence Valdériès (6904 habitants) adhère au SITOMA depuis 1986. ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

↳ ACCEPTE le retrait du SICTOM de Valence Valdériès au sein du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures ménagères de l'Albigeois.

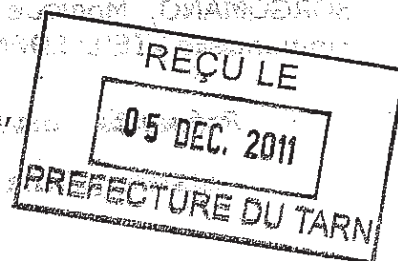
↳ ACCEPTE les conditions financières de retrait proposées au SICTOM de Valence Valdériès conformément à la note de calcul annexée à la délibération du SITOMA en date du 4 octobre 2011.



Pour extrait conforme,  
Fait le 29 novembre 2011,

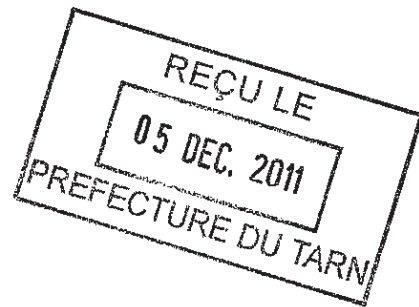
Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE





## Evaluation des conditions financières de retrait du SICTOM de Valence Valdériès



### Calcul du poids du SICTOM de Valence Valdériès

Considérant que le mode de contribution conduisant à la tarification est basée sur les quantités d'ordures ménagères apportées au centre de stockage, on calcule le poids de chaque adhérent par rapport au reste des autres adhérents :

Pour 2010

Communauté d'agglomération de l'albigeois	= 21 939,09 tonnes
SICTOM de Valence Valdériès	= 1 543,48 tonnes
SICTOM de Florentin (pour mémoire car sorti au 31/12/2010)	= 828,70 tonnes
<u>Total</u>	<u>= 23 482,57 tonnes (hors Florentin)</u>

Le SICTOM de Valence Valdériès représente donc 6,5729 % des tonnages.  
On gardera ce ratio dans le calcul des conditions financières de retrait.

### Principe du calcul des conditions financières

Les situations conduisant au retrait d'une commune d'un syndicat sont de différentes natures. Elles peuvent notamment résulter d'une obligation légale ou être volontaires sur la base de l'article L5211-19 du Code général des collectivités territoriales.

Trois points spécifiques à traiter se dégagent pour traiter globalement le retrait d'un membre du syndicat :

- les aspects patrimoniaux ;
- le devenir du personnel du syndicat mixte ;
- la situation économique des acteurs.

#### *Les aspects patrimoniaux*

Concernant les biens et immeubles mis à disposition du syndicat mixte, la question est non avenue dans notre cas puisque le Sictom de Valence Valdériès n'a pas apporté de biens à la création du syndicat ni au cours de sa vie.

Concernant le patrimoine commun du syndicat mixte, la loi prévoit la répartition sans néanmoins en préciser les modalités.

L'inventaire de l'actif du SITOMA disponible (état au 31/12/2010), conforme au compte de gestion 2010 établi par le Trésorier général, fait état des immobilisations du syndicat dans lesquelles il faut différencier les immobilisations devant faire l'objet de la répartition (actif hors études et investissements liés au centre de stockage des déchets puisque celui-ci cessera son activité en 2010 et qu'il ne sera pas renouvelé).

Il faut également tenir compte des immobilisations existantes sur le territoire du Sictom et qui feront l'objet d'un transfert (mini-déchetteries de Valence, Valdériès et Trébas).

Le passif comprend le montant de la dette à la date envisagée du retrait ainsi que la part du financement de la post-exploitation qui restera à la charge du dernier adhérent à savoir la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois..

#### *Le devenir du personnel*

Le retrait du Sictom de Valence Valdériès conduit à une baisse de l'activité du syndicat d'environ 6,5 % au regard du prorata des tonnages mais n'induit pas la réaffectation de personnel.

#### *La situation économique des acteurs*

Compte-tenu de la surface du Sictom de Valence Valdériès par rapport à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le retrait des deux communes ne produit pas un déséquilibre (6,5% % des tonnages apportés) tel qu'il pourrait mettre en péril l'équilibre financier de l'ensemble des activités.

### Assiette des charges et proratisation

Compte-tenu de la réglementation, le calcul des conditions financières de retrait revient donc à répartir l'actif acquis en commun ainsi que le passif (dette en cours et charges dues).

Part de l'actif revenant au Sictom de Valence Valdériès au 31/12/2010 en le répartissant au prorata des tonnages apportés :

Montant total de l'actif au 31/12/2010 hors études et hors CSDU (cf. Etat des amortissements 2011) :  
3.869.554,23 € x 6,5729 % = 254.341,93 €

Trois types de charges sont retenues et comptabilisées :

- la dette au 31/12/2011 (emprunts liés au financement du centre de stockage des déchets) pour un montant de 1 842 376,22 € soit un montant de 121 097,55 € au prorata des tonnages apportés (cf. Etat de la dette 2011) ;
- le financement de la post-exploitation du site pour un montant de 1 500 000 € restant à financer soit un montant de 98 593,50 € au prorata des tonnages apportés (rappel les provisions n'existent plus suite à la reprise sur provisions opérée en 2010).
- Des équipements doivent être cédés au Sictom de Valence Valdériès (mini-déchetteries de Valence, Valdériès et Trébas et équipement associés), ceux-ci étant situés sur le territoire du Sictom et ceux-ci devant servir à la continuité d'activité du Sictom ; la valeur nette comptable (valeur résiduelle) de ces équipements vient donc s'ajouter aux charges à retenir soit 85.610,19 € (cf. Etat des amortissements 2011).

### Conclusion et montant total de la contribution financière engendrée par le retrait et due au SITOMA

Le total représente donc un montant de 305.301,24€ formant le volume de la charge financière que le SITOMA (et donc ses adhérents) aura à supporter suite à la sortie du SICTOM de Valence Valdériès auquel il faut retrancher le montant de l'actif revenant au SICTOM de Valence Valdériès soit 254.341,93€, celui-ci n'étant pas divisible, le solde est donc de 50.959,31€ en faveur du SITOMA.

Ce montant constitue donc la proposition de la somme due par le SICTOM de Valence Valdériès valant conditions financières pour son retrait du SITOMA.

### Résumé des conditions financières calculées au 1er janvier 2012.

	31/12/2011	Commentaires
Dette	1 842 376,22 €	Capital restant dû
Montant de l'actif (hors études et CET <sup>1</sup> )	3.869.554,23 €	Au 31/12 de 2010
Coût de la post-exploitation	1.500.000 €	Montant total des coûts de post-exploitation restant à la charge du SITOMA
Part post-exploitation due par Sictom de Valence Valdériès	98 593,50 €	Au prorata des tonnages 2010 soit 6,5729%
Part Dette restante due par Sictom de Valence Valdériès	121 097,55 €	Au prorata des tonnages 2010 soit 6,5729%
Valeur nette comptable des Equipements cédés par le SITOMA au Sictom de Valence Valdériès	85.610,19 €	Cf. Etat des amortissements 2011
Part de l'actif revenant au Sictom de Valence Valdériès <sup>2</sup>	254.341,93 €	Au prorata des tonnages 2010 soit 6,5729%
<b>Solde dû par le Sictom de Valence Valdériès au SITOMA</b>	<b>50.959,31€</b>	

### Modalités comptables et budgétaires

Recette portée au compte 778 « autres charges exceptionnelles » pour le SITOMA et dépense portée au compte 678 « autres charges exceptionnelles » pour Sictom de Valence Valdériès.

<sup>1</sup> Centre d'Enfouissement Technique

<sup>2</sup> A actualiser à chaque fin d'exercice en fonction de l'évolution de l'actif





ETAT DE LA DETTE DU SITOMA  
Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

N° contrat	Année Réalisation	Libellé	Prêteur	Durée en An	Indice	Marge %	Valeur % Taux résultante	Date 1ère Année Intérêt	Date 1ère Année Amort	Capital € d'origine	Amort € Capital	Intérêt €	Annulé €	Montant en cours €
2002092	2002	Prog. invest 2002	CE	15	Euribord12m	0,18	1,61	05/08/03	05/08/03	382 000,00	27 431,77	3 292,06	30 723,83	174 242,97
2003192	2003	Prog. invest 2003-04	CE	16	Euribord12m	0,18	1,66	13/10/04	13/10/05	1 193 350,00	77 176,32	12 930,13	90 106,45	691 076,83
2004331	2004	CET Rantelil	CE	15	Euribord12m	0,18	1,6	14/09/05	14/09/06	870 670,78	55 056,22	9825,67	64 881,89	559 039,22
2005277	2005	Amngt CET Rantelil	CE	15	Euribord12m	0,18	1,7	27/12/06	27/12/06	640 590,99	39 909,39	7784,75	47 693,14	418 018,20
7176859	2007	Tvaux CET Rantelil	CE	5	Taux fixe	0		01/10/07	01/10/07	1 160 000,00	232 000,00	9512	241 512,00	0,00
TOTAL EMPRUNT EN EUROS										4 246 611,77	431 582,70	43 344,61	474 927,31	1 842 376,22

Imputation capital = 1641 et Imputation intérêt = 66111

28/02/2011

Fichieretat de la dette 2011.xlsr]

C.Coste

